Image not found or type unknown

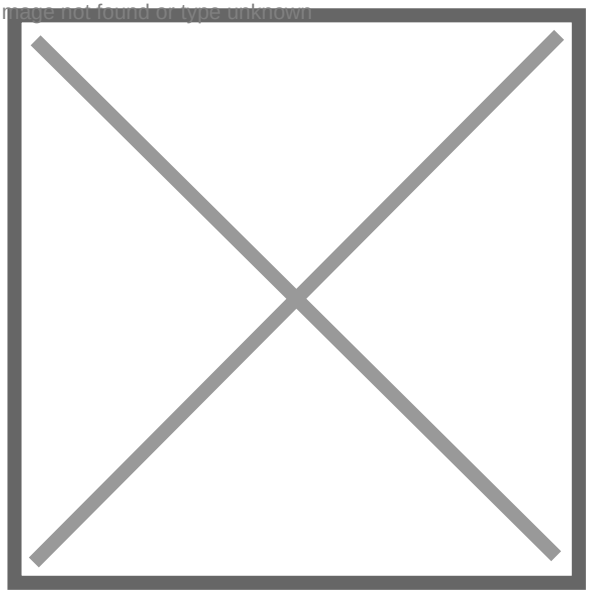

Est-ce que le locataire doit payer les infiltrations?

Par **gerard28**, le **19/11/2016** à **20:35**

bonjour, j'ai un problème avec ma propriétaire, suite à des infiltrations venant de la toiture, je l'ai contacté pour l'en informer, en pensant qu'elle allait faire des travaux;
or, à ma grande surprise, elle m'a dit que ces travaux étaient à ma charge, et que je devais contacter mon assurance.
que dois-je faire? je vous remercie pour votre aide

Par **chaber**, le **19/11/2016** à **20:49**

bonjour

les réparations de toiture ne peuvent pas être à la charge du locataire. ou c'est le bailleur pour une maison particulière ou c'est la copropriété pour un locataire d'appartement

Par **gerard28**, le **19/11/2016** à **21:17**

je vous remercie pour votre information, en fait, j'ai appris par les deux autres propriétaires qu'elle ne veut rien investir pour des travaux; donc,ils ne peuvent rien faire. je pense partir de ce logement le plus rapidement possible

Par **Visiteur**, le **19/11/2016** à **23:35**

Bonsoir,
Obligez votre propriétaire à faire des travaux en intentant une action... mais avant d'agir en justice, le locataire doit adresser une lettre de demande de réparation au bailleur, puis, notamment quand il y a urgence (travaux, etc.), le demandeur peut entamer une assignation en référé qui permettra au juge de rendre une décision rapide.

A défaut, quand le propriétaire ne fait pas face à ses obligations, le locataire peut demander au tribunal d'instance l'autorisation d'effectuer les travaux. Les dépenses pourront alors être déduites des loyers à venir. .

Par **gerard28**, le **20/11/2016** à **07:03**

bonjour, je vous remercie pour ces informations que j'ignorais;
je vais dès demain lui adresser un courrier

Par **chaber**, le **20/11/2016** à **07:36**

bonjour

si vous avez subi des dommages vous avez tout intérêt à en faire déclaration à votre assureur

Par **Lag0**, le **20/11/2016** à **10:16**

Bonjour,
Surtout, prévenez votre bailleur officiellement (LRAR) qu'il y a des dégâts dans le logement. Sinon, celui-ci pourrait vous les mettre à charge lors de votre départ s'il n'a pas été officiellement averti !

Par **morobar**, le **20/11/2016** à **15:46**

Bjr,
Par ailleurs on ne voit pas pourquoi les autres propriétaires ne peuvent rien faire.
Les travaux sur la toiture doivent être votés en AG à condition de poser la question bien sûr.

Par **gerard28**, le **21/11/2016** à **17:57**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

bonjour je vous remercie je vais avertir la propriétaire par LRAR et faire un courrier au juge

Par **morobar**, le **21/11/2016** à **18:22**

[citation] faire un courrier au juge[/citation]
Quel courrier et quel juge ?
SI vous pensez qu'il suffit d'écrire à un juge pour que celui-ci s'en occupe vous vous trompez lourdement.
On dépose plainte (pénal) auprès du procureur de la république ou on saisit le tribunal civil au greffe, avec ou sans ministère d'avocat selon le tribunal.

Par **gerard28**, le **21/11/2016** à **18:23**

d'autre part, je dois envoyer directement une lettre au juge d'instruction ou bien passer par un organisme de défense des consommateurs? je vous remercie

Par **gerard28**, le **21/11/2016** à **18:25**

oui, merci, je pense que vous avez raison, il serait bon de déposer une plainte auprès du procureur

Par **morobar**, le **21/11/2016** à **18:34**

Autant mettre votre bout de papier directement à la poubelle.
Pour porter plainte il faut être victime d'un comportement délictueux, d'une agression...
Vous êtes en présence d'un différent purement civil et devez donc saisir le tribunal correspondant à la somme en jeu, du lieu de l'immeuble.
Ici juridiction de proximité ou tribunal d'instance.
Commencez par faire un saut auprès d'une association, comme l'ADIL par exemple.

Par **gerard28**, le **21/11/2016** à **18:48**

oui, je vous remercie, en effet, j'avais pensé en priorité demander conseil à une association.

Par **gerard28**, le **21/11/2016** à **19:04**

mais je pense qu'il est est exact d'envoyer un courrier recommandé auprès du bailleur pour lui

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

demander d'effectuer les travaux; car apparemment, elle veut que ce soit à ma charge

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés